

CABINET  
DU  
PRÉFET DE L'AUDE.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Personnel des cultes*

## DOSSIER

*Concernant M. Sammière, demeurant de Rennes le  
Château.*

Renseignements demandés le ..... 190 , à M. ....

Observations diverses .....

## LE DÉPLACEMENT DE BÉRENGER SAUNIÈRE !

**EVÊCHÉ**  
DE  
**CARCASSONNE**

OBJET  
NOMINATION  
DE DESSERVANTS.

*Carcassonne, le 22 Mai 1885*

*Mgr Billard*

*Saunière*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE de l'AUDE  
23 MAI 1885  
1<sup>RE</sup> DIVISION

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai nommé  
M. l'abbé Saunière (François Bérenger)  
né à Montazels le 11 Aout 1852  
actuellement Desservant à Le Clat  
à la Succursale de Rennes-le-Château  
vacante par la nomination de  
M. l'abbé Cuvé à la succursale de Castelnau

Agitez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma  
haute considération.

Pour Mgr l'Evêque,  
LE VICAIRE GÉNÉRAL,  
*Fournier*

A Monsieur le Préfet de l'Aude.

De nombreux chercheurs sont persuadés que la nomination de Bérenger Saunière, le 1er juin 1885 à Rennes-le-Château, ne serait pas fortuite mais découlerait d'une volonté exprimée par l'évêque d'alors, Mgr Billard.

Des années plus tard, le même évêque adresse aux instances administratives une demande d'agrément en vue de gratifier l'abbé Saunière d'un Personnat. Cette démarche intervient un peu plus de deux ans après qu'il se soit rendu à Rennes-le-Château pour une visite pastorale, le 6 juin 1897, jour de la Pentecôte (1). À l'occasion de cet événement, tout le village s'était mobilisé et le prêtre se faisait une grande joie de recevoir son évêque en mettant tout en œuvre pour le contenter et ne point lui déplaire. Pourtant, selon Gérard de Sède, Mgr Billard ne goûta pas pleinement le bonheur de cette fête mais bien au contraire en partit troublé par ce qu'il avait vu : « *En bonne logique, Mgr Billard aurait dû se réjouir sans réserve de l'œuvre de son subordonné qui, sans demander un liard à ses supérieurs, avait en si peu de temps relevé les ruines d'édifices appartenant à l'Église. Pourtant, sitôt sur place, le prélat fut saisi d'un indéfinissable malaise, le même qui vous étreindra quand vous visiterez cet étrange sanctuaire.* ». Gérard de Sède conclut ensuite son commentaire par ces mots : « *En tous cas, il ne put résister au spectacle. Il se hâta de sortir de l'église, bénit le calvaire en coup de vent, murmura quelques mots de politesse et partit. Rennes-le-Château fut désormais exclu de ses visites pastorales.* » (2).

Lors de sa première visite, en 1889, Monseigneur avait pu constater les quelques améliorations apportées dans l'église par son prêtre depuis son arrivée au village en juin 1885. Mais huit ans ont passé. Les réalisations qu'il a sous les yeux n'ont plus rien de commun. L'église est resplendissante, le presbytère accueillant et confortable, les jardins autour du sanctuaire sont fleuris, etc. Sans partager pour autant l'avis de Gérard de Sède qui dépeint un évêque horrifié par ce qu'il voit à Rennes-le-Château, il est on ne peut plus probable que Mgr Billard, lors de cette dernière visite, eut confirmation de l'étendue des moyens financiers que l'abbé Saunière mit en œuvre pour mener à bien la restauration complète des lieux. Ce qui, à l'évidence, lui laissait également présager de ceux dont il disposerait par la suite. Lors de cette rencontre, il est douteux que le curé lui ait fait part de ses projets de nouvelles constructions. Quelque temps plus tard, il n'est pas certain non plus que Mgr Billard ait eu connaissance des terrains que son subordonné acquit à partir de l'année suivante. En revanche, le discours prononcé par l'abbé ce jour de Pentecôte 1897 indique que, préalablement à sa visite, l'évêque lui a demandé un compte fidèle de son administration autant spirituelle que matérielle (3).

Les documents à notre disposition montrent que les autorités administratives connaissaient parfaitement l'état de fortune du prêtre de Rennes-le-Château et qu'en conséquence son supérieur religieux ne pouvait l'ignorer. Il est donc probable qu'en quittant le village, Mgr Billard avait déjà une idée certainement bien arrêtée sur l'origine de la fortune de son prêtre et qu'il en était bien embarrassé.

René Descadeillas écrit à la page 45 de *Mythologie du trésor de Rennes* : « *À plusieurs reprises, Mgr Billard et, après lui, Mgr de Beauséjour avaient interdit à Saunière de quémander des intentions de messes hors du diocèse. L'abbé n'avait jamais tenu compte de cette interdiction* ».

Le fait rapporté par l'ancien Conservateur de la Bibliothèque de Carcassonne, qui, comme l'abbé Bruno de Monts, eut le privilège de consulter les archives de l'Officialité (4), est confirmé par le prêtre lui-même dans l'un de ses courriers à Mgr de Beauséjour : « *Mgr Billard, ayant appris par des personnes auxquelles j'avais*

écrit mes demandes réitérées de messes, me fit défendre de continuer à en demander et m'ordonna de m'adresser à lui lorsque je n'en aurai pas. Sans en demander, j'ai continué à en recevoir, aussi je ne lui en ai pas demandé. » (5). En lui attribuant un Personnat, le prélat espère mettre fin au trafic de messes auquel il est persuadé que son curé s'adonne.

*Confidentielle*

**Demande.**

Carcassonne, le 2<sup>e</sup> <sup>oct</sup> 1899.

MONSIEUR *le Sous-Préfet*

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me fournir des renseignements confidentiels sur la conduite, la situation de fortune et de famille, ainsi que sur l'attitude et les opinions politiques de M. *Oussin l'abbé Saunière, Desservant de Rennes-le-Château, proposé à mon agrément, par Mgr l'Evêque de Carcassonne pour un Personnat.*

Agrérez, Monsieur *le Sous-Préfet*, l'assurance de ma *considération* *très distinguée.*

Le Préfet de l'Aude,

*[Signature]*

Monsieur *le Sous-Préfet*,  
à *Limoux*,

Confidentielle

**Demande.**

Carcassonne le 2 octobre 1899

Monsieur le Sous-Préfet

Monsieur l'abbé  
Saunière, Desservant de  
Rennes-le-Château, proposé  
à mon agrément, par Mgr  
L'Évêque de Carcassonne  
pour un Personnat

Agrérez, Monsieur le Sous-Préfet  
l'assurance de ma considération  
très distinguée

Le Préfet de l'Aude

Monsieur le Sous-Préfet  
à Limoux

En toute hypothèse, il est possible d'imaginer que deux raisons, diamétralement opposées dans l'esprit, incitèrent Mgr Billard à proposer son curé à cette prébende donnant préséance sur les simples chanoines. Est-ce une marque de reconnaissance et de gratitude offerte par le prélat à son prêtre pour la restauration complète des bâtiments et des lieux religieux qu'il a menée avec brio à Rennes-le-Château ? Ou bien, Mgr Billard, alerté par le train de vie mené par Bérenger Saunière sur sa colline, n'a t-il pas proposé ce Personnat sachant qu'il impliquait nécessairement le changement d'affectation de son bénéficiaire pour une église cathédrale ou collégiale ? En 1899, les églises de l'Aude susceptibles d'accueillir un prêtre Personnat ne sont pas nombreuses. Sans être exhaustif, on peut citer les cathédrales de Carcassonne et de Narbonne ainsi que les collégiales de Montréal et de Castelnaudary. Mais quel que soit le lieu choisi par l'évêque, l'abbé Saunière aurait été entouré de plusieurs religieux (6). Situation nouvelle pour lui qui le

dissuaderait sans aucun doute de continuer ses anciennes pratiques exercées quand il se trouvait seul et indépendant à Rennes-le-Château. En agissant ainsi, Mgr Billard alliait l'utile à l'agréable.

Après qu'il ait pris connaissance de la requête épiscopale, le 8 octobre 1899, M. le Préfet de l'Aude sollicite à son tour par écrit l'avis de M. le Sous-Préfet à Limoux.

**Réponse.**

Limoux, le 16 Octobre 1899.

MONSIEUR le Préfet

M. l'abbé Saunière est dans une situation de fortune aisée. Il n'a pas de charge de famille. Sa conduite est bonne. Professe des opinions antigouvernementales. Attitude : réactionnaire militant.

O. Sereno

Le Sous-Préfet

Monsieur le Préfet de l'Aude.

**Réponse.**

Limoux, le 16 octobre 1899.

Monsieur le Préfet

M. l'abbé Saunière est dans une situation de fortune aisée. Il n'a pas de charge de famille. Sa conduite est bonne.

Professe des opinions  
Antigouvernementales  
Attitude : réactionnaire militant

Avis défavorable

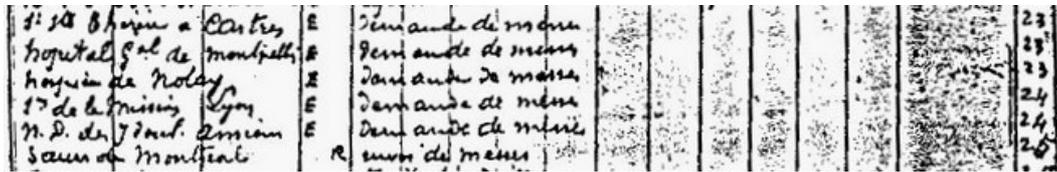
Le Sous-Préfet

C'est à cet avis défavorable, prononcé par M. Henri Sereno, sous-préfet à Limoux, et entériné par son supérieur, M. le préfet de l'Aude Félix Regnault, que l'abbé Saunière doit d'être resté à Rennes-le-Château où des intentions de messes arrivent toujours plus nombreuses.

Mais la liste des messes dites qu'il envoie trimestriellement ne contente plus sa hiérarchie (7). Le 1er mars 1901, Mgr Billard charge le vicaire général de Carcassonne d'écrire à Béranger Saunière pour lui intimer l'ordre de ne plus demander d'honoraires de messes. Ce courrier ne trouvant aucun écho, le 16 mai suivant, un second avis lui est envoyé. Après avoir noté ce dernier de façon peu habituelle dans son carnet (8), il brise le silence dès le lendemain en répondant qu'il ne fera plus de demandes de messes.

Quatre copies de la Malle	E	accusé de réception	16
<del>Évêché de Carcassonne</del>	R	<del>envoi de messes</del>	16
Levion de Réb. à Montolieu	R	envoi de messes	16
Moissac de Réb. à Montolieu	E	accusé de réception	17
<del>Évêché de Carcassonne</del>	E	ne ferai plus de demande	17
Levion de Réb. à Montolieu	R	envoi de messes	17

Mais l'engagement du prêtre n'est que de très courte durée, deux semaines tout au plus, et n'a été pris que pour calmer l'autorité religieuse. Le premier juin suivant, il adresse de nouvelles demandes de messes dans son diocèse, mais également dans d'autres quelques jours après.



**Demandes envoyées par l'abbé les 23 et 24 juin 1901**

Plusieurs éléments de la vie du prêtre semblent indiquer qu'il a toujours ignoré les projets de son évêque, cela tant pour le privilège du Personnat que pour le changement d'affectation qui en découle. En effet, à cette même époque, les achats de terrains au nom de sa servante, pour accueillir les futures constructions du curé, montrent qu'il n'envisageait aucune nouvelle paroisse (9). Les acquisitions du 20 juillet et du 16 août 1899 des parcelles n° 582 et 583, n'intervenant seulement que quelques semaines avant que l'évêque n'adresse sa demande au préfet de l'Aude, corroborent particulièrement cette opinion.

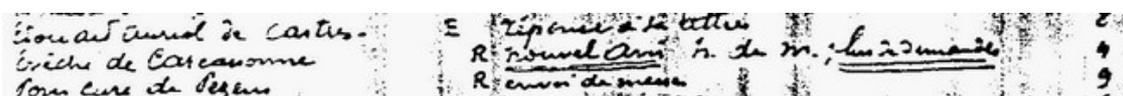
**Terrains acquis par Marie Dénarnaud (10)**

22 octobre 1898	200 francs	n°576		27 avril 1899	300 francs	n°581
20 juillet 1899	200 francs	n°582		16 août 1899	110 francs	n°583
5 juin 1900	100 francs	n°593		20 mai 1902	600 francs	n°613
4 avril 1905	40 francs	n°648				

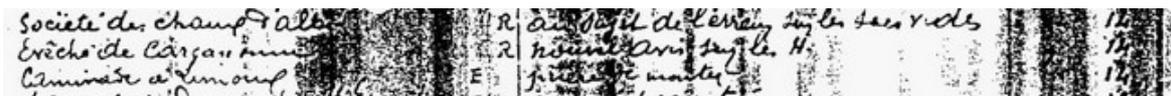
De plus, après 1909, dans aucune de ses lettres relatives aux procès qui lui sont intentés, l'abbé Saunière ne se défend par le fait, pourtant à son avantage, que Mgr Billard voulait le distinguer pour ses réalisations à Rennes-le-Château tandis que Mgr de Beauséjour, son successeur, lui réclame au contraire des comptes pour les justifier (11). Enfin, dans ses carnets de correspondances, l'abbé Saunière n'a noté aucun courrier en provenance de l'évêché qui concerne une promotion ou une mutation.

Le décès de Mgr Billard, survenu le 3 décembre 1901 des suites d'une longue maladie, marque une trêve dans les ennuis de l'abbé Saunière. Son remplaçant, Mgr Beuvain de Beauséjour, nommé à Carcassonne le 9 juin 1902, ne prend cependant ses fonctions à l'évêché qu'après mars 1904, aux prémices de la loi de séparation des Églises et de l'État (12).

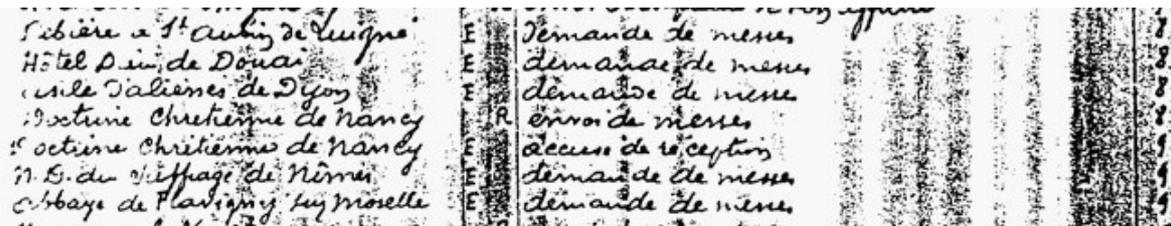
Le 9 juin 1903, dans ses carnets, Bérenger Saunière, dont le système d'où il tire ses fonds est à son apogée, note un nouvel avis de l'évêché lui intimant encore de ne plus demander d'honoraires de messes.



Le 14 août 1904, il reçoit une énième mise en garde de l'autorité religieuse.



Les innombrables avertissements de l'évêché n'ont guère d'effet sur le prêtre qui, quelques jours plus tard, les 8 et 9 septembre 1904, requiert de nouvelles demandes de messes.



Cela durera jusqu'à 1909. La suite est connue ...

« L'abbé Saunière ne fut pas nommé. Mais il n'est pas certain qu'il eût désiré quitter Rennes » écrit René Descadeillas à la page 28 de sa *Mythologie*. Certes, le prêtre pouvait refuser sa nouvelle affectation, comme il le fera en 1909 quand Mgr de Beauséjour le mute à Coustouge. Mais cela fut une autre histoire ! Ce qui est avéré, s'il avait quitté effectivement Rennes-le-Château en 1899, c'est que la légende d'un trésor aurait été bien différente de celle qui se raconte aujourd'hui.

(1) Il n'y a pas eu de compte rendu de cette visite dont on connaît seulement le brouillon du discours que prononça l'abbé Saunière pour accueillir son évêque. L'abbé Bruno de Monts en mentionne des extraits aux pages 14, 16, 17 et 36 de sa plaquette *Bérenger Saunière curé à Rennes-le-Château 1885 – 1909*, éditions Bélisane, 1989.

(2) *L'Or de Rennes* par Gérard de Sède, pages 34 et 35, éditions Julliard (Le cercle du nouveau livre d'histoire) 1968. On se demande bien sur quel témoignage Gérard de Sède s'appuie pour connaître et décrire les impressions de l'évêque ?

(3) Ce discours a été intégralement publié dans l'ouvrage *L'héritage de l'abbé Saunière* de Claire Corbu et Antoine Captier, pages 105 à 110, éditions Bélisane, 1985.

(4) Depuis quelques années, par un arrêté épiscopal, ces archives ne sont plus consultables. Cette décision fut prise à la suite de la malveillance d'un auteur qui, sans aucune autorisation de l'évêché, publia des documents issus des archives religieuses. Il s'ensuivit alors un différend entre l'évêché et les archives départementales de l'Aude.

(5) *Bérenger Saunière curé à Rennes-le-Château 1885 – 1909*, par l'abbé Bruno de Monts, page 32, éditions Bélisane 1989.

(6) Selon la définition donnée par le Dictionnaire du Droit Canonique, le Personnat est une prébende capitulaire à laquelle est attachée une préséance sans juridiction.

(7) Les documents connus à ce jour ne permettent pas de situer avant le 31 décembre 1896 le premier envoi à l'évêché d'une feuille trimestrielle. Il s'agit de la liste des messes dites par Bérenger Saunière. L'évêché n'a pas pu préciser si cette disposition était particulière au curé de Rennes-le-Château ou si elle était généralisée à l'ensemble des prêtres du diocèse.

(8) Je tiens tout particulièrement à rendre hommage ici aux deux personnes grâce auxquelles il est aujourd'hui possible de consulter les carnets de correspondances de l'abbé Saunière pour les années 1896 à 1915 : à Jean-Pierre Quignard, qui en déposa un exemplaire aux Archives Départementales de l'Aude, à Laurent Buchholtzer, qui les a redécouverts et a eu la générosité de les mettre à disposition de chacun. Ce dernier a laborieusement effectué une saisie détaillée et une étude très complète de l'ensemble de ces cahiers qui est consultable sur son site internet à l'adresse : <http://www.octonovo.org>

(9) En mai et juin 1899, le curé de Rennes-le-Château reçoit deux propositions en provenance de personnes de Bizanet qui souhaitent lui vendre une maison. Il ne peut s'agir là d'une éventuelle nouvelle affectation de l'abbé Saunière relative au Personnat car l'église paroissiale du lieu, consacrée à St Pierre et à la charge de l'abbé Lignon (l'un de ses donateurs en intentions de messes), n'est ni cathédrale ni collégiale et ne possède donc pas la condition requise. D'autre part, rien n'indique dans ses papiers qu'il voulait acheter cette maison pour lui-même. Bizanet étant proche de Névian, où demeurait Martial, et de Narbonne où était Alfred, peut-être la destinait-il à ce dernier ? Quoiqu'il en soit, l'affaire n'aboutit pas.

(10) *Mythologie du trésor de Rennes* par René Descadeillas, page 24, éditions Collot 1991.

(11) Dans un brouillon de lettre à l'évêché, écrit vers 1909-1910, l'abbé Saunière énonce pour sa défense l'ensemble des points en sa faveur pour lesquels il fut nommé et maintenu à Rennes-le-Château. Il n'y est nullement question d'une promotion, G. Tappa – Cl. Boumendil – A. Corbu-Captier, *L'incroyable destin de l'abbé Saunière, Le Procès 1909-1910*, page 51, éditions Bélisane 1994.

(12) Au décès de Mgr Billard, M. de Beauséjour est vicaire général de Mgr Petit à Besançon. L'épiscopat lui est alors offert pour remplacer l'évêque défunt. Nommé par décret présidentiel du 13 mai 1902, il est préconisé le 9 juin. En raison du *nobis nominavit*, il est tardivement sacré en l'église St-Georges de Vesoul le dimanche 20 mars 1904. Il rejoint la Cité peu après.

**Envoyer vos commentaires à : [asso-RLC.doc@orange.fr](mailto:asso-RLC.doc@orange.fr)  
ou directement sur la news**